

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 14 mai 2011

L'assemblée générale est ouverte à 10 h 15. Le président Denis Bauchard salue les participants et présente le rapport d'activités de l'Association.

Monsieur le Député,
Monsieur le Conseiller régional,
Monsieur le Conseiller général,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Messieurs les Directeurs,
Chers Amis de la Forêt de Fontainebleau.

Notre assemblée générale a retrouvé cette année encore le chemin du château. Ceci montre que notre association apprécie cette enceinte. Je tiens à remercier de leur accueil le président du château, Jean-François Hébert et son équipe. Nous nous réjouissons de voir la Belle Endormie qu'était devenu le château de Fontainebleau, connaître un nouveau développement et une fréquentation croissante grâce à l'efficacité de leur action. Je tiens également à rappeler les liens étroits qui nous lient à notre association sœur, la société des Amis et mécènes du château de Fontainebleau.

Je vous remercie d'être venus si nombreux et voudrais tout d'abord saluer les personnalités présentes, notamment M. le député Didier Julia; Frédéric Valletoux, conseiller régional et maire de Fontainebleau; Jean François Robinet, conseiller général et maire de Samois-sur-Seine, François Virely, directeur interdépartemental de l'ONF, Philippe Schwab, président de la SAMCF, Mme Rudi Wenzel, présidente de l'ARCIF,

Parmi les personnalités qui n'ont pu être présentes en raison de contraintes de calendrier et s'en sont excusées, je citerais en particulier MM. les sénateurs Hyst et Leroy ; M. le député Jean-Claude Mignon ; M. le préfet Jean-François Drevet qui nous quitte pour les Alpes-Mmaritimes ; Jean-Pierre Lepoulain, maire d'Avon ; Nicole Delporte, maire de Bois-le-Roi ; Valérie Lacroute, maire de Nemours ; François Bland, directeur territorial de l'ONF.

Selon notre pratique habituelle, nous organiserons cette assemblée en deux temps. Une première partie sera consacrée à satisfaire nos obligations statutaires : après un rappel de nos activités pendant l'année 2010 et les perspectives pour 2011, un certain nombre de résolutions et motions vous seront soumises. Dans une deuxième partie, nous entendrons notre invité d'honneur, J.F. Hébert, président de l'établissement public du château, nous expliquer « comment donner au château de Fontainebleau la place qui doit être la sienne parmi les grandes institutions culturelles de notre pays ». En outre, cette après-midi à la maison dans la Vallée d'Avon, J. L. France-Barbou qui vient de publier un ouvrage très intéressant sur la construction de l'autoroute du Sud, fera une conférence sur le thème : « Les Amis de la Forêt et la traversée de la forêt de Fontainebleau par l'autoroute du Sud : un retour historique. »

Rapport d'activités 2010 Perspectives 2011

I - Vie de l'Association.

Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration a évolué. Nous avons eu à déplorer la disparition d'un de nos plus anciens et fidèles administrateurs, André Bleynie auquel je tiens à rendre hommage. Grand résistant et sportif de haut niveau, il a été président du Golf de Fontainebleau de 1974 à 1994. Il a été l'artisan des relations étroites et amicales que notre association a nouées avec sa presque jumelle en âge, l'association du Golf de Fontainebleau. Il a marqué de sa forte personnalité et de son rayonnement les deux associations. D'autre part, plusieurs administrateurs n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat. Les mandats de Jean Anizon, Brigitte Kuntz et Gérard Vallée ont été renouvelés. Plusieurs nouveaux membres ont été cooptés : Richard Derenne, architecte ; Jean-Louis Camisuli, ancien officier, conseiller municipal de Bois-le-Roi ; Philippe Gérard, ancien cadre de l'ONF, président des Sylvains randonneurs, qui a pris les fonctions

de trésorier adjoint ; Louis Theurot, ingénieur informaticien; Sabine Lavoué, éducatrice sociale. Nous avons fait ces choix en ayant à l'esprit de diversifier les talents et de renforcer notre équipe. D'ores et déjà tous ces nouveaux administrateurs sont profondément impliqués dans la vie de notre association.

Organisation comptable

La reconnaissance comme association d'utilité publique nous apporte des éléments très positifs, notamment la qualification du sérieux des Amis de la Forêt, mais également des contraintes dans notre gestion administrative et financière. Ainsi nous nous sommes porté acquéreur du logiciel EBP, qui est un outil spécifique aux besoins comptables des associations. Nous l'avons mis en place grâce à l'efficacité de notre trésorier et de notre trésorier adjoint, avec les conseils et l'appui de notre commissaire aux comptes. Par ailleurs, comme je m'y étais engagé, nous avons délivré des reçus fiscaux à nos adhérents, qui leur permettent de déduire leur cotisation, pour les 2/3, de l'impôt sur le revenu.

Actions de communication

À ce titre nous nous sommes dotés d'un matériel de base : ordinateur portable, vidéo projecteur, panneaux éducatifs etc. L'année 2010 a été également marquée par la refonte et l'enrichissement de notre site web, très apprécié et très consulté; véritable encyclopédie de la forêt sous tous ses aspects, il permet une meilleure connaissance de l'association, y compris auprès de médias nationaux et d'institutions étrangères, comme le musée Ordrupgaard de Copenhague: celui-ci nous a emprunté plusieurs objets pour son exposition consacrée au mouvement impressionniste. Ce site offre également le sommaire de toutes les *Voix de la Forêt* publiées depuis l'origine, de même qu'une sélection d'articles, parmi les plus intéressants, publiés dans notre revue. Ceci a été rendu possible grâce au dévouement de notre équipe Web qui a travaillé très efficacement pour mener à bien cette refonte.

S'agissant du *Guide des sentiers*, une sixième édition, tirée à 5 000 exemplaires a été publiée, avec le soutien notamment de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France : le guide actualise le tracé des sentiers, en cohérence avec la nouvelle édition de la carte IGN. Le *Guide des arbres remarquables* a fait l'objet d'une actualisation informatique.

Notre revue annuelle, *la Voix de la Forêt*, voit son contenu enrichi par un « dossier spécial » regroupant plusieurs articles. Après celui consacré en 2010 au thème du « parc national », celui de 2011 en préparation sera ciblé sur la « Forêt », pour faire écho à la célébration de l'Année internationale de la forêt décidée par l'ONU. Pour sa part, *la Feuille Verte*, diffusée par voie électronique, reflète la vie de l'association.

Pour mieux faire connaître notre association, un nouveau dépliant a été mis au point. Il est diffusé en particulier dans les offices de tourisme et dans les mairies du pays de Fontainebleau.

Enfin, je rappelle que deux expositions ont été organisées en 2010. La SAMCF a associé les Amis de la Forêt à l'exposition des aquarelles de Thierry de Menibus sur la forêt, qui s'est tenue dans l'ancien atelier du peintre Tavernier. Par ailleurs, une exposition des cartes de la forêt et de divers ouvrages et objets qui lui sont liés a été faite à l'initiative de Gérard Vallée, à partir de sa collection particulière.

Activités opérationnelles

Il s'agit, si je peux m'exprimer ainsi, de notre cœur de métier.

Notre *Programme de promenades* a été poursuivi au rythme de 24 promenades par an, sur des thèmes très variés. Celles-ci, je le rappelle, sont ouvertes à tous et gratuites. Nous avons poursuivi notre effort de renouvellement des thèmes avec, cette année notamment une sur les reptiles et une autre sur l'exploitation pétrolière en forêt de Fontainebleau. Nous sommes de plus en plus sollicités par des associations ou des entreprises pour des promenades à la demande, auxquelles nous demandons une contribution qui est versée à l'association.

Je rappelle que tous les *sentiers balisés de la forêt*, les 18 sentiers bleus, de même que le sentier des 25 bosses, le TMV, le TMF et les sentiers « découvertes » de l'ONF sont pris en charge par les 45 baliseurs, tous bien évidemment bénévoles, de l'association. Le mot recouvre mal la diversité de leur action qui dépasse très largement le balisage, et qui couvre également l'entretien, le débroussaillage, la propreté, l'alerte en cas de danger pour cause d'érosion ou autres, les contacts avec les promeneurs. Nous avons essayé de chiffrer la valeur de leur prestation et nous sommes arrivés à un chiffre très important, soit plus de 40 000 €, qui représente notre contribution à la connaissance et la mise en valeur touristique du Sud de la Seine-et-Marne.

Par ailleurs, la Commission terrain a contribué à la mise à jour de *la nouvelle carte IGN* de la forêt, comme en témoigne le logo des AFF qui figure sur la nouvelle édition.

Les actions éducatives ont été amplifiées, notamment auprès des établissements scolaires du pays de Fontainebleau. Une action de fond a été entreprise avec l'École internationale Léonard-de-Vinci: la forêt a été utilisée comme vecteur de la rédaction de contes par les élèves qui les ont mis en scène après en avoir fabriqué les costumes. Les contacts se sont développés au niveau de l'enseignement supérieur, notamment avec des étudiants en master de géographie, environnement et aménagement du territoire.

Représentation dans les comités et commissions.

Ceci représente une charge très lourde, l'Association étant présente dans plus d'un vingtaine de comités ou commissions, administratifs ou associatifs, non seulement à caractère local (Office du tourisme de Fontainebleau, Comité Forêt patrimoine), mais également départemental (Commission des paysages et des sites), voire nationale (Comité français de l'UICN, Fédération des sociétés d'amis des forêts)). Les membres de l'association se répartissent les tâches tout en coordonnant leurs positions, avec naturellement comme objectif essentiel, la protection de la forêt.

Questions financières

Sur ce point de l'ordre du jour, je cède la parole à notre trésorier Grégoire Lewanvovski, et notre commissaire aux comptes, Alain Guilmont.

Le trésorier commente les tableaux des comptes sociaux distribués aux participants. Leur évolution est satisfaisante. Les achats ont augmenté en raison essentiellement des frais d'impression de la nouvelle édition du *Guide des sentiers* et des achats de matériel informatique. Les ventes du Guide ont également progressé de même que les autres recettes. Nous avons bénéficié en particulier d'une subvention importante de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France que je tiens encore à remercier. Le résultat est équilibré.

Le commissaire aux comptes remet son rapport d'audit et assure que les comptes ainsi présentés sont complets et exacts et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière. Il les certifie sans réserve.

Le président remercie M. Lewandovski et M. Guilmont pour la qualité du travail accompli. Il propose à l'assemblée générale d'adopter les deux projets de résolution. La première est relative aux rapports et aux comptes ; la seconde est relative à l'élection définitive de cinq nouveaux administrateurs et au renouvellement de trois.

Les deux textes sont adoptés à l'unanimité des présents et des personnes ayant donné pouvoir. L'assemblée donne ainsi quitus et décide l'affectation du résultat au report à nouveau

Résolution n° 1 Approbation des rapports et quitus.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport d'activités passé et à venir de même que le rapport du trésorier et celui du commissaire aux comptes, approuve les documents et les comptes qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion au président et au trésorier.

Résolution n° 2 Élection des administrateurs

Le président, après délibération favorable du conseil d'administration, propose à l'assemblée générale de

- Porter à 24 le nombre des membres du conseil d'administration, en application de l'article 7, alinéa 1 ;
- Renouveler les mandats de Jean Anizon, Brigitte Kuntz et Gérard Vallée ;
- Ratifier la désignation à titre provisoire de Richard Derenne, Jean-Louis Camisuli, Philippe Gérard, Louis Theurot, et Sabine Lavoué.

Leurs mandats auront la durée habituelle de quatre ans.

II - Relations de l'Association avec ses partenaires.

Je souhaiterais évoquer maintenant nos relations avec nos partenaires, notamment sur trois dossiers importants d'intérêt commun que sont la sauvegarde de la forêt de Fontainebleau, les nuisances routières et la perspective de création d'un parc national.

Je voudrais insister sur le fait que nous sommes une association ouverte, qui entretient des relations, que je crois pouvoir qualifier de confiantes, par delà les désaccords qui peuvent surgir, tant avec l'État que les collectivités locales ou les associations « sœurs ».

Avec l'État, nous avons effectivement des contacts fréquents, tant avec les ministères compétents – Développement durable, Agriculture – qu'avec la préfecture de Seine-et-Marne, le préfet du département, le directeur des Territoires et le sous-préfet de Fontainebleau. Nos relations avec l'ONF se conjuguent à tous les niveaux et au quotidien. Au niveau de la région, nous sommes en contact notamment avec l'Agence des espaces verts. S'agissant du conseil général, nos relations avec son président et les deux vice-présidents qui suivent plus spécialement nos activités, Messieurs Walker et Dey, et les différents services du conseil général, notamment la Direction des routes et l'Office de tourisme, sont fréquentes, denses et efficaces. Nous entretenons également des relations fortes avec les communes du pays de Fontainebleau, en particulier avec la ville et la communauté de communes de Fontainebleau, notamment à l'occasion des manifestations qu'elles peuvent organiser et auxquels nous participons activement – (Naturiales, Forum des associations, jumelages...). Enfin, nous avons avec un certain nombre d'associations qui ont des préoccupations proches des nôtres – la SAMCF, l'ARCIF, les Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine – des relations particulières, qui nous conduisent à organiser des activités communes.

Aussi je tiens aujourd'hui à remercier publiquement nos différents et nombreux partenaires de l'intérêt qu'ils portent à nos activités et de leur appui.

Sauvegarde de la forêt de Fontainebleau

Le premier dossier a trait à la sauvegarde de la forêt de Fontainebleau.

Nous entretenons un dialogue permanent et à tous les niveaux avec l'ONF. S'agissant de la direction interdépartementale, nous participons aux nombreuses instances que sont la commission des Réserves, la commission Érosion, la commission Accueil du public, la commission Forêt patrimoine.

Sur trois sujets, nous avons développé des actions communes.

Au titre de forêt Patrimoine, nous avons été associés à la restauration des sentiers n° 7 – Franchard (2010) et n° 2 – les Fontaines (2011). Dans ces deux cas, il s'agit d'une restauration exemplaire qui sauvegarde l'environnement et respecte l'esprit de l'œuvre de Denecourt. D'une façon plus générale, nous travaillons à l'amélioration de la signalétique, notamment au point de départ des sentiers.

La commission Carriers et carrières a été créée en 2010 : son objet est d'identifier, de localiser et le cas échéant de sauvegarder ce qui subsiste des abris de carriers. 125 abris ont d'ores et déjà été identifiés. Ce travail se fait avec l'appui technique d'un archéologue de l'ONF.

D'une façon plus générale, nous avons avec l'ONF un dialogue sur la forêt, ses conditions d'exploitation et de sauvegarde. À cet égard, nous sommes préoccupés à plusieurs titres. Les effets du stress hydrique et du réchauffement climatique se font de plus en plus sentir et provoquent un phénomène de dégénérescence qui touche un nombre croissant d'arbres, notamment des hêtres et des chênes pédonculés. La dégradation des paysages à la suite de coupes est trop souvent constatée : coupes trop brutales, grumes laissées à l'abandon, non remise en état du sol. Par ailleurs si la propreté est convenablement assurée le long des voies nettoyées régulièrement par l'ONF (routes) et l'Association (sentiers), on trouve, parfois même au cœur de la forêt des amoncellements de déchets, voire des gravats provenant de chantiers qu'il est plus difficile de localiser et donc de faire disparaître. La situation se dégrade en raison de comportements de plus en plus irresponsables. Enfin, le vandalisme sévit de plus en plus, sous diverses formes : balisage sauvage, tags sur les rochers, vols d'éléments patrimoniaux (plaques commémoratives en bronze). C'est à la suite de cette série de constatations que nous avons préparé à votre attention un projet de motion sur « la sauvegarde des paysages forestiers du massif de Fontainebleau »

Circulation routière dans le massif de Fontainebleau

Dès l'origine, l'Association a apporté son soutien au programme de conduite apaisée, menée d'abord par l'État et maintenant par le département. Nous avons établi des relations étroites et confiantes avec la direction des Routes au conseil général. Je tiens à remercier M. Daniel Basoul, directeur des Routes au conseil général, de son appui et de sa volonté de « réconcilier la route et la forêt », comme il l'a écrit lui-même dans *la Voix de la Forêt* de l'année 2010, notamment en maîtrisant mieux la vitesse, en intégrant mieux le réseau routier à la forêt, en le rendant plus discret et paisible.

En 2010, des progrès notables ont été accomplis dans cette direction, notamment l'aménagement du carrefour de Saint-Hérem, la limitation de vitesse à 70 km/h à titre expérimental sur quatre tronçons de routes secondaires tandis que les contrôles par la police et la gendarmerie étaient renforcés. On peut cependant regretter le report du souterrain au carrefour de Paris.

Pour l'année 2011, nous souhaitons que cette expérience de limitation à 70 km/h, dont les résultats sont très positifs, soit étendue à l'ensemble de la Route Ronde, y compris sur le tronçon le plus dangereux, celui qui se trouve entre la Table-du-Roi et le carrefour du Grand-Veneur. Nous souhaiterions également qu'un programme de sécurisation des traversées piétonnières puisse être défini et réalisé. Notre association a effectué un inventaire des traversées au débouché des sentiers bleus, avec leur degré de dangerosité et nous avons proposé plusieurs moyens pour améliorer la sécurité des piétons : avertissement visuel, matérialisation au sol, ajustement du tracé des sentiers : nous souhaitons discuter ces propositions avec la direction des Routes en liaison avec l'ONF et les autres associations concernées.

Parc national

La position de l'Association sur ce sujet est bien connue et a fait l'objet d'un dossier très complet dans *la Voix de la Forêt* de 2010. Notre position est claire. Nous sommes engagés dans la protection de ce massif forestier mais nous tenons à ce qu'il reste ouvert au public, c'est à dire que les contraintes nombreuses et efficaces qui existent actuellement ne soient pas durcies. Or, il est évident qu'il ne saurait exister un parc national à Fontainebleau sans contraintes nouvelles.

Nous avons participé aux travaux du comité de pilotage dont le rapport publié en septembre 2010 n'a qu'une portée limitée en raison de l'absence des services de l'État et de l'opposition de la quasi totalité de la vingtaine d'associations d'usagers qui, à l'instar des AFF, estiment qu'un parc n'est ni utile, ni souhaitable, ni même possible.

Des contacts que nous avons eus avec le cabinet de la ministre du Développement durable et de la correspondance reçue du ministre de l'Agriculture et du président de l'ONF, il résulte clairement que nos vues ont été confirmées. Tous soulignent que le massif de Fontainebleau bénéficie d'ores et déjà d'un haut degré de protection notamment à travers le statut de forêt de protection; un cœur de parc impose un « haut niveau d'exigence » et « la loi de 2006 n'a nullement modifié à la baisse le niveau d'exigence » ce qui conduit inévitablement à de nouvelles contraintes ; enfin les moyens pour limiter les effets de la fragmentation du massif et ses conséquences en matière de continuité écologique auraient un coût très important.

Ainsi on peut s'interroger sur l'opportunité de continuer une réflexion. Si un GIP études devait être créé, il devrait évoquer toutes les options, comme le précise le communiqué publié par le ministère du Développement durable : parc national, grand site naturel, site inscrit au patrimoine de l'humanité, et bien entendu, maintien et amélioration du statut de forêt de protection.

En terminant, le président renouvelle ses remerciements aux partenaires de l'association. Il adresse également tous ses remerciements aux Amis de la Forêt, et à leur engagement dans les différentes activités opérationnelles.

Le débat est ouvert.

M. François Virely se félicite de la qualité de la relation entre l'Association et l'Office. Elle s'est encore traduite récemment par une demi-journée de visite commune sur site. Les opérations de restauration réalisées en commun dans le cadre du programme Forêt Patrimoine portent sur le sentier n° 7, – opération maintenant achevée – et sur le sentier n° 2 – les travaux vont commencer incessamment. Le travail d'identification et de localisation des abris de carriers est maintenant réalisé ; il convient de procéder à la phase de la sauvegarde qui demande une réflexion commune. Il demeure cependant des sujets de préoccupations communs. Dans l'immédiat il s'agit de la propreté, à maintenir inlassablement. Se posent également les inéluctables conséquences du déficit hydrique sur le développement et le renouvellement de certaines espèces comme le hêtre et même le chêne pédonculé qui pourraient être remplacés par des espèces moins gourmandes en eau comme le chêne sessile. À terme, il faudra opter entre une forêt plus claire ou une forêt plus dense mais avec la

présence d'une proportion plus importante de résineux. Le plan d'aménagement trentenaire, qui s'étend de 1985 à 2015, arrive à son terme : il convient d'ores et déjà de réfléchir au plan qui couvrira la période suivante, 2016 - 2043.

M. Daniel Bascoul exprime la préoccupation du Conseil général de réconcilier la route et la forêt. L'objectif essentiel est de réduire le nombre des tués. Pour le département, après 17 morts en moyenne au début des années 2000 – mais avec 3 morts seulement en 2009 – l'année 2010 a connu des résultats préoccupants avec 10 morts. Il convient absolument de faire à nouveau reculer ce chiffre. La vitesse et l'alcool demeurent les causes essentielles. L'expérience de limitation de vitesse sur 3 tronçons de routes en forêt pendant l'année 2010 a été menée avec un certain succès : elle a permis d'abaisser la vitesse réelle, même si celle-ci, avec 85 km/h, est encore trop élevée. La mesure va être pérennisée et étendue à trois nouveaux tronçons. Cependant, M. Bascoul n'est pas favorable à l'extension de cette mesure sur la totalité de la route ronde, en particulier du carrefour du Grand-Veneur à celui de la Table-du-Roi (RD 142) : une telle limitation ne serait pas respectée, car pas crédible. En revanche la préfecture a accepté le principe de la pose d'un radar fixe. La Direction des routes est attentive à l'aménagement des traversées des routes par les piétons et randonneurs. Il existe dans le massif 45 croisements de sentiers piétonniers – sentiers bleus et GR – avec des routes. Il convient d'alerter l'automobiliste comme le piéton sans lui donner une impression de fausse sécurité. Le conseil général est d'accord pour une mise en commun des réflexions. Le très attendu passage inférieur pour les modes doux sous la RD 607, au niveau du carrefour de Paris est prévu en 2012, alors que les études se poursuivent notamment au carrefour de la Table-du-Roi, à celui de la Libération et sur le boulevard de Constance.

Mme Lavoué fait part des difficultés et du sentiment d'insécurité lorsqu'une enseignante ou animatrice veut faire transiter un groupe d'enfants du château vers la forêt. Les passages existants devraient être revus et aménagés, en concertation avec l'armée qui dispose d'un « bon passage ».

M. Jean-François Robinet profite de cette occasion pour attirer l'attention sur l'état déplorable du château de Bellefontaine appartenant à la ville de Paris, qui est à l'abandon. Il regrette que les excès de protection de Natura 2000 conduisent à trop de contraintes pour qu'il puisse intéresser un acheteur. Il est donc, actuellement, voué à l'abandon et aux squatters. Il est regrettable de voir des associations dites de protection multiplier les recours contre les communes pour que rien ne bouge, comme en témoigne le cas du cinéma de Fontainebleau. Il en est de même pour la construction d'un hôtel HQE à Samois alors que l'économie touristique a besoin de « lits ».

M. Frédéric Valletoux se félicite de l'évolution récente des réflexions de chacun sur le projet de parc national. La réflexion pourra se poursuivre dans le cadre du GIP études qui devrait être mis en place avec le concours des services de l'État, de la région et du département. Le président de la région Ile de France a donné son accord pour que ses services participent à ses travaux. Il informe l'assemblée de la décision de la ville de créer une Maison de la Forêt à proximité de la gare qui sera un lieu d'accueil, et d'information. Ce projet sera développé en concertation avec les associations, et naturellement les Amis de la Forêt.

M. Didier Julia salue tous les participants présents et en particulier les bénévoles qui animent l'Association. Il mesure le progrès parcouru depuis l'époque où il semblait que s'occuper de quelques arbres remarquables pouvait suffire. Il salue le travail accompli dans le passé par les Amis de la Forêt qui est une association tournée vers l'avenir.

Le président reprend brièvement la parole pour remercier les intervenants et soumet à l'assemblée trois projets de motion qui ont trait respectivement à la conduite apaisée, au statut de la forêt de Fontainebleau et à la sauvegarde des paysages forestiers. Plusieurs amendements sont proposés. Les trois textes amendés sont adoptés à l'unanimité.

Motion n°1 Conduite apaisée

L'Association

Confirme son soutien au programme de conduite apaisée mis en oeuvre par le Département de Seine et Marne ;

Marque sa satisfaction à l'égard des opérations réalisées en 2010 dans le massif forestier,

notamment l'aménagement du carrefour de Saint Hérem ;

Regrette que l'aménagement du carrefour de Paris ait été différé et souhaite qu'il soit réalisé au plus tard en 2012 ;

Constate avec satisfaction que la limitation de vitesse, décidée à titre expérimental sur quatre tronçons de routes en forêt est bien acceptée et semble avoir conduit à un ralentissement effectif de la vitesse observée ;

Souhaite l'extension dès 2011 de cette limitation de vitesse à d'autres parties du réseau routier en forêt ;

Souhaite qu'un programme de sécurisation des traversées de sentiers bleus soit défini et mis en œuvre et avancera des propositions en ce sens ;

Reste préoccupée par l'importance croissante du trafic poids lourds dans le massif forestier, notamment sur le tronçon de la D 142 entre le carrefour de la Table du roi et celui de la Croix du Grand Veneur et demande instamment que, dans un premier temps, la vitesse sur ce tronçon soit limitée à 70 km/h.

Motion n ° 2

Statut de la forêt de Fontainebleau

L'Association

Constate que les positions exprimées par les différents ministres concernés – ministre de l'Ecologie et du Développement durable, ministre de l'Agriculture – vont dans le sens des vues exprimées par l'Association lors des travaux du Comité de pilotage, à savoir

→ Le haut degré de protection dont bénéficie actuellement le massif forestier de Fontainebleau du fait notamment du statut de forêt de protection ;

→ Le plus haut niveau d'exigence qui s'impose au cœur de tout parc national qui devrait s'étendre sur une superficie de 10 000 hectares, ce qui imposerait bien évidemment des contraintes supplémentaires à celles qui existent actuellement ;

→ L'impossibilité d'assurer la continuité écologique en raison de la fragmentation du massif par les axes routiers et ferroviaires, sauf à prévoir des travaux considérables et coûteux.

Ces indications, comme celles données par le président de l'ONF, renforcent sa conviction, exprimée déjà lors de son assemblée générale de 2010 que la création d'un parc national n'est « ni utile, ni souhaitable, ni même possible ».

Elle rappelle qu'elle est favorable à ce que les collectivités locales soient davantage associées à la gouvernance du massif forestier.

Elle souligne son attachement au renforcement de la coopération avec le château de Fontainebleau avec lequel la forêt est historiquement liée.

Elle reste naturellement ouverte à toute concertation, étant entendu qu'elle devrait s'élargir au département, à la région et à l'État et que toutes les options demeurent ouvertes, comme l'a souligné le communiqué de la ministre de l'Écologie : parc national, grand site, patrimoine mondial, statut de forêt de protection.

Motion n°3

Sauvegarde des paysages forestiers du massif de Fontainebleau

L'Association se réjouit de l'excellente coopération établie avec l'ONF, notamment celle réalisée dans le cadre du programme Forêt Patrimoine et portant sur la restauration des sentiers bleus, dont elle souligne le caractère exemplaire.

Elle note avec satisfaction la progression du projet patrimonial portant sur les carrières et abris de carriers.

Inquiète des actes de vandalisme constatés, elle rappelle son attachement à la protection du patrimoine situé en forêt, notamment celle des petits monuments.

Elle s'inquiète du dépérissement évident des arbres dans certains secteurs de la forêt et demande à l'ONF de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour y faire face.

Elle constate la dégradation des paysages forestiers dans certaines parties du massif, et demande à l'ONF de veiller notamment à ce que :

→ Les chemins forestiers et le parterre des coupes soient préservés et remis en état par les exploitants, notamment ceux qui utilisent des abatteuses, en particulier dans les parcelles en bordure des villes et villages ;

→ l'exigence faite aux exploitants forestiers de fermer les barrières d'accès à la forêt aux véhicules soit bien respectée ;

→ l'entretien des points de vue remarquables soit réalisé de façon plus suivie ;

→ l'enlèvement des grumes soit bien effectué dans les délais contractuels prévus ;

→ l'entretien et la propreté des aires d'accueil soient bien assurés ;

→ l'interdiction des sentiers bleus aux VTT et cavaliers soit bien respectée ;

Elle souhaite renforcer sa concertation avec l'ONF, en particulier sur la signalétique des sentiers, les plans de coupe et l'identification des arbres remarquables.

Le président présente l'invité d'honneur de notre assemblée générale Jean-François Hébert. Il rend hommage à son action à la tête de l'établissement public du château et l'assure de l'appui et de la coopération de l'Association dans la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel que représentent le château de Fontainebleau et sa forêt.

Intervention de Jean-François Hébert

*Comment donner au château de Fontainebleau la place qui devrait être la sienne
parmi les grandes institutions culturelles de notre pays.*

(Résumé)

De tous les grands châteaux français, celui-ci est le seul à avoir toujours été habité par les souverains jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il est en quelque sorte une « maison de famille » de la France. Si son image est largement positive, sa fréquentation n'est qu'honorable. Avec 350 000 visiteurs par an, il est au troisième rang derrière Versailles : 5 millions de visiteurs, et Chambord : 800 000 ; mais devant Vaux-le-Vicomte : 260 000, Chantilly : 170 000, et Compiègne : 110 000. Cependant la fréquentation progresse et devrait atteindre 400 000 cette année.

Le réveil du château trouve sa source dans un renouveau administratif. Le nouveau statut d'établissement public donne la personnalité morale. Le château peut directement s'engager, ce qui change tout.

Dès ma nomination, j'ai pu constituer une équipe de direction solide : un conservateur général, Xavier Salmon, porte toute la conservation et la mission d'enrichissement du patrimoine ; une administratrice générale, Christine Richet, traite de toutes les questions de gestion et des procédures. Des moyens raisonnables ont été dégagés : Fontainebleau avec 120 agents dispose d'un budget de 11 millions d'euros. Pour comparaison, Versailles dispose de 110 millions et de 1 000 agents, le Centre Pompidou de 1 100 personnes.

Pour faire revivre le château, il faut l'animer, créer des événements, organiser des expositions temporaires. Il y en a eu deux en 2010 ; il y en aura trois cette année. Le Festival d'histoire de l'art, que le ministre de la Culture et de la Communication a voulu localiser à Fontainebleau, se tiendra les 27, 28 et 29 mai avec 250 conférences et une dizaine d'expositions temporaires.

Il reste devant nous beaucoup de travail, notamment en matière d'accueil. L'accès à partir de la gare doit être mieux fléché ; un accès direct par un chemin piétonnier devrait en outre être réalisé. L'établissement a investi dans la communication, comme en témoigne en particulier la quinzaine d'affichages en avril dans le métro parisien.

L'essor du château et sa fréquentation résulteront d'un effort conjoint de la municipalité, des pouvoirs publics et des associations qui s'intéressent à la forêt. Chacun y trouvera son compte. Rêvant un instant, j'aimerais pouvoir bientôt utiliser la boutade : « vous avez aimé la forêt, vous adorerez le château ». Il me semble qu'il y a eu un « temps » de Versailles, un moment où celui-ci fut au centre de toutes les attentions, mais qu'il y a une opportunité maintenant pour d'autres châteaux. Le temps de Fontainebleau est advenu.

Un bref échange de vues s'établit avec le public.

Le président remercie chaleureusement l'intervenant pour son exposé autant brillant que convaincant et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa mission.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemblée générale et invite les participants à partager le verre de l'amitié. L'assemblée générale est levée à 13 heures.